



# Flash Info

www.chevilly.ch  
commune@chevilly.ch  
021 861 45 40

## Utilisation des containers à poubelles

A plusieurs reprises, il a été constaté que les containers ne sont pas utilisés de manière satisfaisante.

Il faut que le couvercle puisse se refermer lors du dépôt d'un sac d'ordures ménagères, sans quoi les renards ou les chats sont tentés d'aller se servir dans les restes de nourriture qui pourraient être contenus dans les sacs et répandre les déchets dans les rues.

Lorsqu'un container est plein, nous vous remercions d'utiliser le suivant.



## Places de parc de la Rue des Fontaines - Rappel

Les places de parc de la rue des Fontaines sont très – trop – souvent utilisées par des habitants de Chevilly. Les habitants doivent stationner leur(s) véhicule(s) sur leur propriété ou sur une place louée.

Nous vous rappelons que ces places sont à l'usage des visiteurs de la commune pour une durée limitée à 12h.

Toutefois, un usage occasionnel et modéré est toléré pour les habitants en cas de besoin. La Municipalité se réserve le droit de procéder à des contrôles qui pourraient donner lieu à des amendes.



## Taille et élagage des arbres et haies

Les haies et les arbustes en bordure de routes et de chemins communaux doivent être taillés et écimés pour garantir une bonne visibilité.

Les haies doivent être taillées à 60 cm de hauteur lorsque la visibilité doit être maintenue et à maximum 2 mètres dans les autres cas. Les haies ne dépasseront pas la limite de propriété.

Les branches des arbres doivent être élaguées à 5 mètres de hauteur et 1 mètre de la chaussée.

## Eco-point de Dizy

La Commune de Dizy nous rappelle que leur Eco-point est à la disposition de leurs habitants.

Pour les habitants de Chevilly, les divers déchets doivent être éliminés soit dans les sacs poubelles taxés et déposés dans les containers de notre commune, soit à la déchetterie de Cossonay.

Le 31.10.2023, la Municipalité de Chevilly a levé les restrictions d'usage d'eau imposées le 18 août dernier.  
Merci pour votre collaboration !!

## Prochaine séance du Conseil général

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 7 décembre 2023 à 20h à la salle villageoise.

La Municipalité et le Président du Conseil de Chevilly invitent les nouveaux citoyens ainsi que les nouveaux habitants à venir assister à cette séance.

## Séances d'informations – Assurance maladie 2024

L'ARASMAC (Association pour l'action sociale de Morges-Aubonne-Cossonay) vous invite à une séance d'informations afin de vous présenter les possibilités d'économie qui s'offrent à vous et répondre à vos questions. Conseils gratuits !

Mercredi 8 novembre à 18h30 : Cossonay – CossArena

Jeudi 9 novembre à 18h30 : par visioconférence ([www.arasmac.ch/lamal2024](http://www.arasmac.ch/lamal2024))

Statistiques de la population au 30 octobre 2023 :

335 habitants dont 73 ont - de 16 ans / 175 femmes pour 160 hommes.

Depuis le début de l'année 2023 : 4 naissances, 29 arrivées et 29 départs

## Agenda communal

### 2023

Ve 17 nov	17h	Rendez-vous des Grenouilles
Me 6 déc	9h	Rendez-vous des Grenouilles
Je 7 déc	20h	Conseil général
Ve 15 déc	20h	Soirée contes
Sa 16 déc	10h	Sapins et petits comptes
Me 20 déc	Soir	Noël au village

### 2024

Me 10 jan	9h	Rendez-vous des Grenouilles
Ve 19 jan	17h	Rendez-vous des Grenouilles
Ve 2 fév	19h30	Repas villageois
Me 7 fév	9h	Rendez-vous des Grenouilles
Ve 23 fév	17h	Rendez-vous des Grenouilles
Me 6 mars	9h	Rendez-vous des Grenouilles
Ve 22 mars	17h	Rendez-vous des Grenouilles
Me 10 avr	9h	Rendez-vous des Grenouilles
Ve 19 avr	17h	Rendez-vous des Grenouilles
Sa 20 avr	matin	Coup de balai
Je 13 juin	20h	Conseil général